



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 8 novembre 2012 à 20h.
Grande salle du Motty**

Présidence: M. Germain Schaffner, Président du Conseil communal.

Appel: 60 membres présents lors de l'appel.
12 personnes excusées: Mmes et MM. Sergio Batuca, Christine Bolatdemirci, David Cananiello, Blaise Fontanellaz, Mike Germain, Maria Gordillo, Hans-Peter Guilbert, Frédéric Hubleur, Jorge Ibarrola, Franco Napoletano, Alberto Perez, Michele Perlini.
2 personnes arrivent plus tard : Mme Micheline Brülhart, M. Jean-Claude Merminod.
Absent : M. Pascal Calderari.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**Excusés pour la Municipalité : M. Pierre Kaelin, Syndic
Mme Danièle Petoud Leuba, M. Michel Farine.**

ORDRE DU JOUR

Poursuite de la séance du jeudi 1^{er} novembre 2012.

Séance ouverte à 20h.

Sonnerie de cloches.

Appel.

Préavis No 15/2012. Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – Révision du règlement communal sur la gestion des déchets.

Suite dès article 12, 2^{ème} amendement de M. Jean-Paul Dudt.

Voir le document joint avec les décisions prises le 1^{er} novembre 2012.

Puis, continuation des points de l'ordre du jour du Conseil du 1^{er} novembre 2012

Préavis No 16/2012. Arrêté communal d'imposition pour les années 2013-2017.

Préavis No 17/2012. Rapport de la Municipalité sur le postulat de M. le Conseiller communal Samuel Karlen intitulé "STEP de Bussigny-près-Lausanne".

Postulat de M. Charles Koller pour la réimplantation d'un marché dans notre commune.

Communications municipales.

Divers.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, les techniciens, le représentant de la presse et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

M. le Président nous donne lecture du courrier reçu de M. Philippe Poget, Secrétaire Municipal, du mardi 6 novembre 2012. (annexe 1 du PV.)

M. le Président nous lit le message de M. le Syndic concernant les **préavis 15/2012 et 16/2012.** (annexe 2 du PV.)

A 20h10 arrivée de M. Jean-Claude Merminod, l'effectif passe à 61 Conseillers présents.

A 20h15 arrivée de Mme Micheline Brülhart, l'effectif passe à 62 Conseillers présents.

M. le Président reprend la séance sur la discussion du règlement de la gestion des déchets à l'endroit où nous l'avions laissé le 1^{er} novembre dernier.

Nous étions à l'article 12, ouverture de la discussion sur le 2^{ème} amendement de M. Jean-Paul Dudt.

M. Jean-Paul Dudt souhaite intervenir, son intervention est relatée ci-dessous dans son intégralité.

J'aimerais ici remercier: M. le Syndic, l'ensemble de la Municipalité et surtout M. Salzmann, boursier communal pour la créativité dont ils ont fait preuve afin de trouver une solution équitable pour la redistribution de la funeste taxe forfaitaire.

Créativité qui n'aurait peut-être pas eu l'occasion de pouvoir s'exprimer dans cette ampleur sans notre ténacité !

La solution trouvée par Ecublens risque même d'inspirer d'autres communes, et c'est un peu dommage qu'elle soit apparue si tard...

Et vous m'excuserez d'avoir été quelque peu prudent la semaine passée, mais devoir juger - en 10 mn – des tenants et aboutissants d'un élément nouveau d'une telle importance, n'est pas évident pour un Conseiller communal moyen. Dans ce sens, l'interruption d'une semaine a été bénéfique.

Mon second amendement – à savoir une compensation du produit des taxes par une ristourne égale par habitant – est ainsi déjà satisfait concernant la taxe forfaitaire. Manque bien-sûr la ristourne d'un montant moyen de la taxe au sac – qui ferait que celui qui trie mieux que la moyenne soit récompensé, alors que celui qui trie moins bien soit pénalisé.

Mais je considère que la disparition de la taxe non-pompier, promise pour 2014, va un peu dans ce sens, et je m'en contenterai pour le moment. Quitte à revenir avec une proposition d'ici 2 ans, une fois que la situation financière du traitement des déchets se sera stabilisée.

Pour le moment, je retire donc mon second amendement.

M. le Président poursuit la discussion sur l'article 12.

M. Nicolas Morel a vu avec beaucoup d'intérêt le système que Lausanne avait proposé pour la taxe de base et il voulait a priori nous proposer un amendement. Il propose de nous lire son amendement et ensuite de discuter de ce que l'on va faire de cet amendement étant donné la nouvelle situation qu'il y a lieu de prendre en compte par rapport à la nouvelle proposition de la Municipalité. Il trouvait a priori que le système lausannois était intéressant parce que l'on évitait d'avoir une taxe unique, évidemment très anti sociale et beaucoup de personnes l'ont relevé, l'idée de taxer davantage les personnes qui vivent dans un espace plus grand paraît assez logique sur un plan social, par contre, évidemment on pourra toujours trouver des cas où ce n'est pas complètement adéquat. Il souhaite nous lire l'amendement qui figure dans son rapport de minorité.

La lettre B de l'article 12 est remplacée par les alinéas suivants:

B. Taxe de base

¹ *Les propriétaires d'immeubles paient une taxe de base annuelle. Ils peuvent la répercuter sur les locataires dans la mesure où le contrat de bail le permet.*

² *La taxe de base est fixée à 30 centimes par an au maximum par m³ du volume total de l'immeuble admis par l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA).*

³ *La Municipalité est compétente pour accorder une exonération partielle aux propriétaires d'immeubles qui comprennent des locaux ou des espaces dont le plafond est à une hauteur moyenne de vide intérieur supérieure à 4 mètres. Les cages d'escalier et d'ascenseurs ainsi que les colonnes et conduites techniques ne donnent en principe pas droit à une telle exonération.*

⁴ *La Municipalité est compétente pour accorder une exonération partielle aux propriétaires d'immeubles qui abritent une entreprise éliminant, par ses propres moyens ou en mandatant un tiers, la totalité de ses déchets. Dans un tel cas, la taxe de base est déterminée en considérant le volume total de l'immeuble réduit d'une part équivalente à 75% du volume effectivement occupé par l'entreprise.*

⁵ *La situation au 1er janvier est déterminante pour le calcul de la taxe de l'année en cours et pour en déterminer le débiteur.*

C'est ce qui a été proposé au Conseil communal de Lausanne. Néanmoins et c'est là que les choses changent, c'est bien entendu si la variante d'origine du règlement avait été maintenue il aurait évidemment maintenu cet amendement, par contre au vu de la nouvelle proposition de la Municipalité et notamment de l'annexe 4 révisée qui le satisfait tout-à-fait, il désire évidemment **retirer cet amendement**. Il souhaitait tout de même le présenter pour mettre en évidence d'une part son désaccord vis-à-vis de la variante d'origine et d'autre part pour montrer son accord avec la nouvelle version.

M. le Président poursuit la discussion sur l'article 12.

M. Boubker Chebbaa nous dit qu'il participe pour la 3^{ème} fois à ce Conseil et il a assisté aux débats très houleux des 2 dernières séances, il est un homme d'affaires et il préfère qu'on fasse un pas qui est à corriger par la suite. Il se félicite de la proposition de la Municipalité pour la ristourne pour l'année 2013 mais il aimerait que l'on puisse amender l'article 12, alinéas a&b. **L'amendement dit : l'article 12 – taxes a + b fait l'objet d'une révision annuelle.** Cet amendement figure en annexe 3 de ce PV.

M. le Président relit l'amendement et demande si 5 personnes soutiennent cet amendement, c'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite excuser ce soir l'absence de M. Michel Farine qui est retenu par une importante séance de Commission ad hoc de PolOuest et qu'il préside en tant que Président du Comité de direction et souhaite aussi excuser l'absence de Mme Petoud Leuba qui ne pouvait pas être des nôtres ce soir. Concernant l'amendement, il nous invite à ne pas le soutenir puisque l'article 12 du règlement fixe des maximas et il ne souhaite pas que le Conseil communal chaque année se repose la question de savoir quels maximas on va fixer. Ce n'est pas nécessaire chaque année de se prononcer sur cet article 12 étant entendu que ce sont des maximas. Les directives municipales fixeront, le cas échéant, les montants précis en fonction des changements qui interviendront, en tous les cas il ne pense pas que pour le prix des sacs cela risque de bouger d'ici bien quelques années. Il imagine qu'il faudra faire 2 exercices complets pour pouvoir bien juger de ce que rapporteront la vente de ces sacs et les taxes forfaitaires étant le seul paramètre qui puisse bouger, ces taxes forfaitaires évolueront automatiquement chaque année en fonction des résultats liés à l'encaissement des bénéfiques des taxes. Il nous invite donc à ne pas soutenir cet amendement.

M. Stéphane Masson souhaite saluer la qualité des discussions jusqu'à ce jour. Pour une fois nous n'étions pas simplement en train de parler d'argent, mais on a eu un débat de société, ce n'était pas forcément une opposition gauche-droite, ce soir c'est l'aboutissement d'un raisonnement basé sur un mécanisme qui est assez complexe. Il relève que cette taxe forfaitaire ou taxe de base a commencé par être illégale, elle est devenue indésirable et ce soir elle est pratiquement indolore et il trouve que c'est une bonne chose. Il trouve également que c'est une bonne chose de la maintenir dans notre règlement parce que ça reste un instrument, un régulateur à disposition de la Municipalité et qui est en train de nous prouver qu'elle l'utilisera, le cas échéant, avec modération par le biais de directives. Il nous rappelle la confiance que la Municipalité est en droit d'attendre de nous les Conseillers communaux et dans ce senslà il nous invite aussi à ne pas suivre cet amendement et à maintenir cet article tel qu'il existe et de voter le préavis dans son ensemble tel qu'il nous a été présenté dès le début.

M. Aitor Ibarrola revient pour mémoire à l'amendement no 2 que nous avons refusé et qui va un peu dans le même sens que celui de M. Chebbaa. Cet amendement disait « *La commission ad hoc estime que tout changement de tarification, que cela soit pour la taxe de base (taxe forfaitaire) ou la taxe au sac, doit être soumis au Conseil communal. La marge donnée dans le présent règlement devient donc caduque. Plusieurs amendements en découleront par la suite* ».

Du moment que cet amendement avait été refusé et pour être cohérent il propose de ne pas suivre l'amendement de M. Chebbaa.

M. le Président poursuit la discussion sur l'amendement, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit l'amendement de M. Chebbaa.

Au vote, **l'amendement est refusé** à une large majorité, il y a 5 oui et 12 abstentions.

M. le Président poursuit la discussion sur l'article 12.

M. Pierre Zwahlen aimerait aussi se joindre au concert de louanges qui a été fait à l'égard de la Municipalité et qui est mérité. Il aimerait toutefois mettre un bémol à ces louanges au moment où nous allons nous prononcer sur l'article 12 et dire qu'il reste maintenant malgré tout un risque, dont M. le Syndic a fait part dans la séance de la Commission des finances, sur le moyen et le long terme. La Municipalité n'est en mesure de présenter aucune garantie que le mode de rétrocession soit garanti à long terme. Dans cet esprit, nous allons vers de hauts risques. Le point B, qui a été accepté par notre Conseil, prévoit des taxes allant jusqu'à frs. 150.- par personne et nous avons vu les conséquences, jeudi passé, pour une famille de 4 personnes avec des jeunes enfants majeurs, et cet effet à frs. 600.- annuel peut avoir des conséquences extrêmement dommageables. C'est dans cet esprit, qu'il appelle tous les esprits raisonnables de ce Conseil à s'abstenir sur cette disposition sur l'ensemble de l'article 12.

M. Michele Mossi nous dit que la semaine dernière il nous avait fait part de son scepticisme au sujet de la transparence financière lorsque le nouveau texte de la directive nous a été

présenté, et ceci parce que il ne voyait pas tout à fait un lien entre la diminution d'un côté avec le préavis no. 16 d'un point d'impôt et, de l'autre côté, le « cadeau » qu'on faisait à tous les habitants. Lors de sa présentation, il avait dit qu'il n'était pas prêt à accepter le règlement tel qu'il était présenté. Aujourd'hui, il nous encourage vivement à soutenir non seulement cet article tel qu'il est, sans changement, et également le règlement dans sa version présentée et discutée jusqu'à présent et amendé si c'est le cas. Et au préavis suivant il nous encourage vivement à ne pas accepter une baisse de un point d'impôt mais à maintenir la situation actuelle avec le coefficient à 62% pour que l'on soit cohérent avec l'ensemble des investissements que nous faisons. Pour lui ces 2 objets sont étroitement liés, si d'un côté on accepte de ne pas demander à la population une taxe au sac de quelques frs. 80.-, de l'autre côté on ne peut pas baisser le taux d'imposition de notre Commune. Il nous encourage donc à être cohérent dans le vote du 1^{er} et du 2^{ème} préavis qui nous sont présentés ce soir.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée sur l'article 12 et **M. le Président** passe à l'article 13.

A l'article 13 la discussion n'est pas demandée, à l'article 14 la discussion n'est pas demandée.

M. le Président clôt la discussion sur ces articles.

Au vote, **les articles 11, 12, 13 et 14 du chapitre 3 sont acceptés** à une très large majorité, il n'y a pas d'avis contraires, il y a 7 abstentions.

CHAPITRE 4 – SANCTIONS ET VOIES DE DROIT.

M. le Président ouvre la discussion sur les articles 15, 16 et 17. Pour ces 3 articles la discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **les articles 15, 16 et 17 du chapitre 4 sont acceptés** à l'unanimité.

CHAPITRE 5 – DISPOSITIONS FINALES.

M. le Président ouvre la discussion sur les articles 18 et 19. Pour ces 2 articles la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, **les articles 18 et 19 du chapitre 5 sont acceptés** à une très large majorité, il n'y a pas d'avis contraires, il y a 1 abstention.

M. le Président ouvre une discussion générale sur l'ensemble du préavis.

M. Jean-Paul Dudt souhaite intervenir et son intervention figure dans son intégralité ci-dessous.

Personnellement, je ne vais plus combattre ce préavis, mais je vais m'abstenir au vote final, car trop de questions restent encore ouvertes.

Par contre j'aimerais redire à la Municipalité ma conviction que la qualité du tri de nos déchets dépend avant tout des infrastructures mises à disposition de la population, qui doivent être faciles d'accès et à heures d'ouverture généreuses. La taxe au sac n'étant qu'un coup de pouce supplémentaire.

Dans ce sens, je me permets 2 suggestions à la Municipalité :

- *Rajoutez svp aussi des containers pour plastique ordinaire à la déchetterie, comme semble p.ex. le faire Bussigny, car c'est l'essentiel de ce qui restera en définitive dans nos sacs.*
- *Essayez de mettre en place un système qui permettrait aux habitants de l'Ouest lausannois de se rendre dans n'importe quelle déchetterie d'une de nos communes. Mettez les*

déchetteries en réseau, en quelque sorte ceci permettrait à la population d'avoir accès à une déchetterie 6 jours sur 7 sans augmenter le personnel communal.

M. Georges-Henri Chevallaz nous dit que la Commission ad hoc n'a pas pu se réunir il aimerait apporter une modification des conclusions du rapport. Avant, il rappelle qu'il y a encore 2 amendements dont l'amendement no 7 qui propose de remplacer taxe forfaitaire par taxe de base. Si on en croit pratiquement dans tous les documents et principalement dans le règlement il s'aperçoit que la Municipalité a déjà pris acte de cet amendement puisque dans la directive proposée, annexe no 4, il est noté « la part des recettes excédentaires équivalent au montant total de la taxe de base » et donc on s'aperçoit qu'on ne parle plus de taxe forfaitaire. Il propose à **M. le Président** d'ouvrir la discussion sur cet amendement du rapport de la Commission ad hoc.

M. le Président revient sur le 7^{ème} amendement de la Commission ad hoc qui dit : « pour tous les documents remplacer taxe forfaitaire par taxe de base ».

M. le Président demande si 5 personnes soutiennent cet amendement, c'est le cas et la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **l'amendement no 7 de la Commission ad hoc est accepté par 39 oui**, il y a 1 avis contraire et 26 abstentions.

M. le Président revient sur l'amendement no 8 de la Commission ad hoc.

M. Georges-Henri Chevallaz nous dit qu'étant donné la tournure des événements il propose de retirer cet amendement et de nous faire part des conclusions de la Commission ad hoc avec la proposition bien sûr de la Municipalité. Dans un premier temps la Commission ad hoc, dans son rapport, demandait de renvoyer le préavis à la Municipalité. En l'occurrence, comme la Municipalité a fait une nouvelle proposition, **cette nouvelle proposition est suivie par la Commission ad hoc à l'unanimité. Elle nous recommande d'adopter le préavis 15/2012 tel que modifié dans sa directive no 4.**

M. le Président poursuit la discussion, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 15/2012.

Au vote, **le préavis 15/2012, tel qu'amendé est accepté à une large majorité**, il n'y a pas d'avis contraires, il y a 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- Vu le préavis municipal n° 15/2012;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

après amendements

1. D'autoriser la Municipalité à mettre en application l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets dès le 1^{er} janvier 2013.
2. D'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets.
3. D'annuler tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs.

Amendement no 4 de la Commission ad hoc (art. 10 - Pouvoir de contrôle)

Si les déchets sont déposés de manière incorrecte ou illégale, ou si d'autres motifs importants l'exigent, les récipients contenant des déchets peuvent être ouverts et examinés par les **mandataires assermentés** par la Municipalité à des fins de contrôle et d'enquête.

Amendement no 7 de la Commission ad hoc (art. 12 - Taxes)

Pour tous les documents : **remplacer taxe forfaitaire par taxe de base.**

M. Christian Maeder, Municipal remercie au nom de la Municipalité le Conseil pour sa confiance. C'est vrai que c'était un préavis difficile à accoucher et les solutions n'étaient pas aussi évidentes qu'elles y paraissaient dès le départ. Effectivement, la proposition qui est venue tardivement de pouvoir trouver le moyen d'éviter que nos concitoyens ne s'acquittent de cette taxe de base, cette solution est innovante et il nous garantit qu'elle convient aussi à la Municipalité d'une manière unanime qui défendait aussi ce principe de ne pas forcément mettre en place des taxes qui soient anti sociales et qui chargent les familles. Avec cette panacée de mesures qui sont maintenues, y compris les sacs qui seront offerts jusqu'à 4 ans, nous sommes aussi assez généreux par rapport à d'autres communes et il croit qu'Ecublens peut être fière du préavis que nous venons d'accepter ce soir.

Il souhaite encore répondre à M. Dudt, que la Municipalité est confiante par rapport à ce que le tri va s'améliorer et pas plus tard que hier, dans le journal communal d'Yverdon. Yverdon a publié un bilan après une année de taxe au sac. Il nous lit rapidement quelques chiffres. La taxe au sac a été mise en place à Yverdon le 1^{er} juillet 2011. Ils ont depuis pu voir des améliorations importantes en termes d'ordures ménagères incinérables, ils ont diminué de 47% les tonnages. Pour les déchets compostables, ils ont augmenté de 49%, en papiers-cartons ils ont augmenté de 23%, en verre de 7% et dans les divers recyclables, alu, ferraille, etc. ils ont augmenté de 72%. Donc, des chiffres absolument éloquentes pour une Commune du Nord vaudois. Dans les points positifs, ils ont mis en évidence une diminution significative, expliquée par la forte augmentation du taux de prix et aussi une réduction du phénomène du tourisme des déchets qu'ils avaient une année avant. Donc, ces 47%, il faut les tempérer à la baisse, parce qu'en fait ils ont perdu de nouveau les déchets qui étaient amenés par le tourisme ce que nous redoutions nous aussi tellement. En conclusion, Yverdon dit ceci « un an après l'introduction, le bilan est largement positif et ils ont constaté une bonne acceptation du système de la part de la population et une diminution significative et durable des quantités d'ordures incinérables ».

En ce qui concerne les mesures qu'Ecublens prendra, a déjà prises et continuera à prendre, mis à part l'écopoint du Bochet qui est terminé et pour lequel il profite de le dire sera inauguré le samedi 17 novembre à 11h et chacun est cordialement invité. Il y aura le déplacement qui sera bientôt réalisé des bennes de tri qui se trouvaient sur le parking du Croset et qui seront déplacées sur le parking du Pontet, donc cela devient un nouvel écopoint et actuellement le service des travaux est à l'étude et continue d'étudier d'autres zones pour pouvoir mettre des écopoints dans des quartiers, et en particulier dans le quartier d'Epenex et dans d'autres quartiers de la Commune d'Ecublens. Il nous rappelle qu'en 2013, nous aurons un préavis important à voter, il s'agit de la modernisation de notre déchetterie communale qui va rester sur son emplacement actuel. Il nous remercie encore pour notre confiance et pour ce vote.

Préavis no 16/2012 - Arrêté communal d'imposition pour les années 2013-2017.

Lecture du **nouveau rapport de la commission des finances** par Mme Christiane Roy Blanchoud. (Ce rapport est disponible auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président donne la parole à M. Jean-Paul Dudt pour lecture des conclusions de son rapport de minorité. (ce rapport est disponible auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. Jean-Paul Dudt nous dit que depuis qu'il a écrit ce rapport de minorité il y a bien sûr beaucoup de choses qui ont changé, la taxe forfaitaire ou taxe de base n'existe plus, du moins plus pour les habitants et la Commission des finances est revenue en arrière en amendant le préavis pour laisser le taux à 62. Donc, tout son rapport tombe à l'eau, les seules choses qui restent encore valables c'est l'impact sur la population dans le milieu du tableau de la page 2. En l'état, il nous recommande d'accepter l'amendement de la Commission des finances et d'accepter le préavis tel qu'amendé.

M. le Président nous rappelle qu'avec l'arrêté d'imposition nous avons un document qui mentionne 11 articles. Je vous propose d'ouvrir la discussion article par article en traitant les amendements au fur et à mesure des articles, puis d'ouvrir une discussion générale sur le préavis et de passer au vote.

M. le Président ouvre la discussion sur cette manière de procéder. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur les articles de l'arrêté d'imposition.

Art. 1. Nous sommes en présence du 1^{er} amendement de la Commission des finances.

"La Municipalité propose de fixer le coefficient d'imposition à 62. Ce taux est appliqué à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et à l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales. À cet effet, la Municipalité propose d'adopter ce nouvel arrêté d'imposition pour une durée de cinq ans, soit pour les années 2013 à 2017. En cas de nécessité, il est toujours possible de présenter un nouveau préavis.

Pour les autres impôts et taxes prévus par l'arrêté d'imposition de 2011-2012, la Municipalité vous propose de les reconduire sans changement."

M. le Président demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Jean-Claude Merminod propose de rajouter le point 3 qui est indissociable concernant le point à 62, le point 3 qui est aussi l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis par les personnes morales qui exploitent une entreprise.

M. Georges-Henri Chevallaz nous dit que grâce à l'interruption de séance lors du dernier Conseil, ils ont pu recevoir le budget pour ceux qui ne sont pas de la Commission des finances et il félicite la Commission des finances d'avoir proposé cet amendement. C'est vrai qu'avec un déficit d'environ frs.1'900'000.- cela paraîtrait bizarre de proposer une baisse d'impôts. Il pense que si on veut avoir des prestations équitables il faut avoir le moyen de le faire, c'est-à-dire d'avoir des finances saines et il trouve très raisonnable de ne pas baisser les impôts. Il rappelle que nous sommes dans une Commune qui a encore un taux d'imposition attractif et il a cru comprendre que pour la santé de notre Syndic ce serait une bonne chose. Alors, comme on tient à notre Syndic et à sa santé et aussi à la santé de nos finances, il nous encourage vivement à soutenir cet amendement.

M. Jean-Paul Dudt nous dit que concernant le rapport de la Commission des finances, il se demande si les choses ont été faites correctement. Il a l'impression que ce qu'il faudrait que le Conseil fasse ce soir, c'est qu'il amende l'article premier de l'arrêté d'imposition en remplaçant les 3 x 61% par 3 x 62%. Il n'y a pas lieu d'amender tout un pavé dans les motivations, les

motivations ne s'amendent pas. Ce qui s'amende, ce sont les conclusions et c'est l'arrêté d'imposition.

M. Jean-Claude Merminod dépose l'amendement suivant. (annexe no 4 du PV)

« *Pour faire face aux nouvelles charges communes et de maintenir un équilibre financier de notre Commune, je dépose l'amendement suivant.*

Arrêté d'imposition

Point 1 62%

Point 2 62%

Point 3 62% »

M. le Président demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas et la discussion est ouverte.

M. Aitor Ibarrola trouve que nous sommes confrontés à 2 amendements qui vont dans le même sens et il pense que nous devrions en choisir un. Il a bien écouté ce qu'a dit M. Dudt tout à l'heure et ça lui paraît être la cohérence. De choisir l'amendement proposé par M. Merminod lui paraît plus cohérent que le long diatribe entendu tout à l'heure pour le premier amendement. Il aimerait entendre la Municipalité par rapport à la teneur même, c'est-à-dire à l'esprit de l'amendement quel qu'il soit. On a entendu notre Syndic, par la voix de M. Schaffner et il aimerait aussi entendre nos collègues Municipaux à ce propos.

M. Christian Maeder nous dit que la Municipalité a pris connaissance du 2^{ème} rapport de la Commission des finances concernant cet arrêté d'imposition et elle en a longuement débattu en séance lundi dernier et pour ne pas le cacher, la Municipalité a aussi souhaité vous exprimer le fait qu'elle ne combattra pas cet amendement. Cet amendement a du sens, la Municipalité a aussi pris connaissance des différentes valeurs financières que M Salzman a calculées et qu'il a démontré par des chiffres pertinents que le maintien au taux actuel permettait de conserver ce que l'on appelle le petit équilibre qui est important car il permet au boursier de financer le ménage courant sans avoir recours à l'emprunt.

M. Aitor Ibarrola revient à l'opposition des 2 amendements et pour la clarté il demande si la Commission des finances est d'accord de retirer son amendement afin de ne garder que celui de M. Merminod.

M. le Président invite la Commission des finances à s'exprimer.

Mme Christiane Roy Blanchoud nous dit que la Commission des finances est d'accord de retirer son amendement au profit de l'amendement de M. Merminod.

M. le Président prend note du retrait de l'amendement de la Commission des finances et met au vote l'amendement de M. Merminod.

Au vote, **l'amendement de M. Jean-Claude Merminod est accepté** avec une large majorité, il y a 10 avis contraires et 3 abstentions.

M. le Président poursuit la discussion sur les articles.

Art. 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11, pour tous ces articles la discussion n'est pas demandée.

M. le Président ouvre une discussion générale sur l'arrêté d'imposition. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, **l'arrêté d'imposition tel qu'amendé est accepté à une large majorité**, il y a 7 avis contraires et 5 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 16/2012;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE après amendement

d'approuver l'arrêté d'imposition de la Commune d'Ecublens pour les années 2013-2017 avec l'amendement suivant

Taux de 62 % (en pour-cent de l'impôt cantonal de base) pour:

Point 1: Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers

Point 2: Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales

Point 3: Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

Remarque: le pour-cent doit être le même pour ces impôts.

L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

POINT 7 – Préavis 17/2012 – Rapport de la Municipalité sur le postulat de M. le Conseiller communal Samuel Karlen intitulé « STEP de Bussigny-près-Lausanne ».

Lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc par M. Boubker Chebbaa. (ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site ecublens.ch).

En présence d'un amendement de la Commission ad hoc qui stipule de rajouter « **Informer le Conseil des développements de la situation lors d'événement et de rapport significatifs** », **M. le Président** demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Aitor Ibarrola nous dit que sur le fond il n'a rien contre cet amendement mais sur la forme il y a un petit problème, car on ne peut pas amender un postulat, ce n'est pas prévu par le règlement. Donc, à son avis cette proposition est caduque.

M. Christophe Cartier pense que l'on navigue un peu dans le vague, on parle d'amendement et ensuite on parle qu'il n'est pas valable. Il a tout de même des questions par rapport au rapport-préavis de la Municipalité et il aimerait bien qu'on puisse y répondre. Est-ce maintenant ou plus tard ?

M. le Président répond que c'est maintenant.

M. Christophe Cartier nous dit qu'en page 3/6 il est écrit « *La réponse du Comité de direction de l'ERM laisse apparaître quelques réticences par rapport à cette éventualité. Celles-ci sont motivées par les doutes sur la charge des eaux usées concernées (industrielles en particulier) ainsi que sur la situation géographique du bassin versant (pompage nécessaire).* **M. Cartier** nous dit que le pompage nécessaire existe déjà actuellement pour pomper en direction de

Bussigny et il lui semble que concernant la charge des eaux usées, industrielles en particulier, ces eaux sont généralement déjà testées et contrôlées par rapport à ce que l'on envoie à Bussigny, car Bussigny nous l'a déjà fait remarquer souvent. Alors qu'en est-il ?

M. Christian Maeder, Municipal répond en ce qui concerne les réticences du comité de l'ERM, qu'il s'agit effectivement d'une réponse qui n'est pas définitive. Il faut bien comprendre que la Commune s'est approchée de la Direction de l'ERM par une correspondance en demandant quelles seraient les conditions et si ça posait problème, le cas échéant, si les eaux du bassin versant « non naturelles » de la zone en question étaient pompées jusqu'à Renges afin qu'elles puissent ensuite transiter vers l'ERM. Ses collègues du Comité de direction de l'ERM ont souhaité répondre d'une manière qui émettait encore des hypothèses à vérifier, bien qu'on leur avait transmis le rapport que nous avons demandé pour la faisabilité. Il est évident que la porte n'est pas fermée, simplement le jour où l'on se déterminerait d'une façon plus précise ou avec une volonté ferme d'aller sur l'ERM et pas de rester à Bussigny avec un éventuel repompage de l'ensemble des eaux de Bussigny sur la STEP de Vidy.

A ce moment là, il y aurait lieu de leur fournir la qualité des eaux pompées, les volumes et ces mesures se font tous les 5 ans lorsque l'on fait les nouvelles clés de répartition de la STEP de Bussigny. Au moment où ils nous ont répondu, ils n'avaient pas les valeurs récentes, donc ce n'est pas un refus, c'est juste un oui...mais.

Il nous informe que dans le cadre du Budget 2013 on a prévu avec Bussigny de mettre un certain montant pour une étude de raccordement éventuellement de Bussigny sur Lausanne. Ce montant d'étude va permettre de valider ou non et de plus ou moins estimer les coûts d'un raccordement de Bussigny sur Lausanne. Il y aura aussi une variante où Ecublens ne suivrait pas le mouvement. Il faut donc laisser cette étude de Bussigny se faire, ensuite, au vu de cette étude, il faudra se positionner et ensuite on verra avec l'ERM si on est accepté puisque ces eaux ne sont pas dites naturelles, car il va falloir les repomper. L'ERM draine les eaux de 15 Communes de la région Morgienne par gravité et elle doit aussi vérifier sa capacité hydraulique globale à terme, et à ce niveau-là aussi une étude va être lancée dès l'année prochaine avec les Communes de l'ERM pour faire un scénario et voir dans quelle mesure on peut optimiser et reprendre certaines eaux de petites STEP comme Reverolle par exemple. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une phase où ça étudie un peu dans tous les coins, le Canton pousse à ce que les différentes STEP se regroupent, et c'est effectivement lié en partie aux micros-polluants et au fait que seules les grandes STEP peuvent avoir les moyens de les traiter, car ça coûte tout de même cher et il faut que ces études puissent se formaliser. Voilà, ce qu'il peut répondre concernant l'intervention de M. Cartier. Concernant l'amendement il est aussi d'avis que l'on ne peut pas amender les conclusions d'un rapport-postulat. Par contre, la Municipalité pourrait rajouter dans le point 3, Réponses de la Municipalité, une pastille supplémentaire qui dirait **« d'informer régulièrement le Conseil communal sur l'évolution de ce dossier »** et ceci sera ajouté, M. Maeder s'y engage.

M. Christophe Cartier remercie M. Maeder pour les réponses apportées. Il souhaite le rendre attentif qu'il ne faut pas que la station de pompage soit un obstacle à Ecublens pour aller sur l'ERM, parce que des stations de pompage il en existe, il y en a à Préverenges, il y en a à Morges. Il ne faut pas que les stations de pompage et les versants naturels soient un obstacle à cette possibilité.

M. Alain Blanchoud remercie M. Maeder pour ses explications. Il aimerait savoir ce que veut dire « régulièrement » ? Est-ce que ça veut dire chaque année ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que le rapport de gestion annuel sera le meilleur moyen pour tenir informé le Conseil de ce dossier. Il y a dans le rapport de gestion un chapitre

épuration et, dans ce cadre-là, ils intégreront l'évolution de la problématique de l'élimination des eaux usées du bassin versant en question.

M. Samuel Karlen en tant que postulant tient à remercier la Municipalité du travail qui a été fourni sur ce dossier. Lorsqu'il avait déposé ce postulat c'était dans le but de ne pas être surpris par une décision, qui aurait pu être un peu unilatérale, de Bussigny et le but était vraiment de garder les yeux ouverts sur des problèmes qui vont nous coûter cher et qui risquent de nous coûter très cher si nous n'y sommes pas attentifs. Même si le rapport reçu lui semble relativement incomplet, lors de la séance de Commission les commissaires ont obtenu pas mal de réponses, et ils ont vu que le dossier est suivi, qu'une étude avait été faite, que des coûts ont été avancés, même si c'est encore général. Pour lui, ce qui est important, c'est que l'on reste attentif et les 2 Municipaux concernés ont bien répondu et sont conscients du problème.

M. Boubker Chebbaa aimerait nous signaler que dans le rapport nous allons trouver la mention de ce qui vient d'être dit, à savoir « *La commission fait remarquer la bonne connaissance du dossier et de son suivi par les Municipaux. Les études, les contacts et les relations nouées avec les différents acteurs du traitement des eaux usées permettent d'avoir des bases de réflexion et de travail* ».

Il nous encourage vivement de voter oui pour ce préavis.

M. le Président poursuit la discussion, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 17/2012.

Au vote, **le préavis 17/2012 est accepté** à la large majorité, il n'y a pas d'avis contraires, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le rapport-préavis N° 17/2012;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Samuel Karlen, intitulé « STEP de Bussigny-près-Lausanne ».

POINT 8 – POSTULAT DE M. CHARLES KOLLER « Oui au retour d'un marché à Ecublens »

M. le Président donne la parole à M. Koller pour la présentation de son postulat. Ce postulat figure en annexe no 5 de ce PV.

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

Mme Anne-Claude Gilli Studer, Municipale remercie M. Koller de sa proposition, mais elle propose à M. Koller de ne pas la faire sous forme de postulat, mais sous interpellation ou vœu. En effet, depuis le 1^{er} avril de cette année, il existe un service des sports et de la culture avec un chef de service. Une de nos principales tâches l'année prochaine, en 2013, sera justement l'animation de la place de Ville. Pour ce faire, il y aura une demande au budget qui nous sera proposé au prochain Conseil pour un montant pour différentes animations. L'idée d'un marché a également été proposée lors des différents Forums de Pro Senectute, c'est un vœu vraiment de la population, la Municipalité en a pris note et elle va travailler dans ce sens. La forme de postulat est un petit peu dérangement et elle demande au Conseil de ne pas soutenir ce postulat, tout en confirmant que la Municipalité va travailler sur cette étude concernant un marché à Ecublens.

M. Pierre Zwahlen a bien entendu les propos de Mme la Conseillère Municipale et il croit qu'un postulat n'est pas très dangereux en la matière. C'est une demande d'étude et l'administration est maintenant équipée pour pouvoir répondre à un postulat de manière sérieuse. Il trouve personnellement l'idée de ce marché à Ecublens extrêmement sympathique, cordial, convivial. Elle soutient nos producteurs agricoles à Ecublens, cela permettra peut-être d'élargir le cercle au fil du développement de ce marché. On va de toute façon commencer modestement sur la place François Silvant, en commençant une fois par mois, ça paraît réaliste. C'est une bonne chose, cela permet tout de suite de voir que cette place de Ville sera utilisée en favorisant l'économie locale. Il émet un vœu, et peut-être que cela ira dans le sens de la Municipalité, en complément de ce postulat. Il nous rappelle le succès qu'on sait aujourd'hui du lien direct entre producteur agricole et consommatrices et consommateurs, et il y a maintenant la possibilité de soutenir notre agriculture avec le moins d'intermédiaires possibles. Ces chaînes s'enchaînent, puisqu'il n'y a quasi plus d'intermédiaires, et cela favorise à la fois des prix acceptables pour les familles et soutient les petits paysans. Dans ce sens-là, il serait aussi utile d'avoir un complément d'étude de la part de la Municipalité et aussi de promouvoir ce type d'échange, mais là encore, ce n'est que complémentaire au postulat de M. Charles Koller.

M. Boubker Chebbaa nous invite vivement à soutenir ce postulat. Ceci s'insère d'abord dans un cadre de développement durable et nous souhaitons vivement qu'il y ait sur Ecublens un marché qui nous apporte des légumes frais de la région au lieu d'aller chercher ailleurs à Lausanne ou à Morges. Il trouve le postulat bien placé et il nous engage à le soutenir.

M. Claude Masson nous rappelle qu'il y a le jeudi après-midi un marché à la ferme qui se trouve chez la famille Jean-François Ducret et qu'il nous encourage à y aller. Il y a eu un marché à Ecublens, effectivement au centre commercial, mais malheureusement les maraîchers sont décédés, il n'y en a plus un qui est venu depuis Ecublens. Il faut aussi savoir que les maraîchers d'Ecublens n'ont pas attendu d'aller sur la place François Silvant, mais ils sont déjà au marché à Lausanne et il doute fort qu'ils aient la possibilité de faire les 2 places. Il nous encourage à refuser ce postulat.

M. Charles Koller souhaite répondre à Mme Anne-Claude Gilli-Studer qu'il ne trouve pas que le postulat est quelque chose de contraignant. Il se réjouit de savoir que plein de choses sont en mouvement et des nouvelles choses qui vont se créer. Il aimerait que ceci soit placé sur le haut de la pile des dossiers et d'y réfléchir le plus rapidement possible. On sait que l'on réfléchit à des choses, ensuite il y a des choses plus urgentes qui viennent. Il aimerait savoir si cette proposition est envisageable ou pas. Concernant l'intervention de M. Claude Masson, il ose imaginer que si le maraîcher a le choix d'aller vendre ses légumes dans notre commune ou d'aller à Lausanne il choisira la Commune, enfin pour le moment on n'en sait rien.

Mme Anne-Claude Gilli Studer aimerait rassurer M. Koller en lui promettant que ce dossier « animation de la Place François Silvant » est au-dessus de la pile actuellement. En 2012 il y a eu l'inauguration et en 2013 on devra faire quelque chose au niveau de l'animation de cette place et ce sera fait avec beaucoup de plaisir. Si il y a des propositions, des idées, Mme Gilli-Studer est à notre écoute et M. Miceli du Service également et les propositions seront volontiers accueillies. Elle nous dit également que, bien que nous soyons au mois de novembre, ils regardent s'ils peuvent faire, sans budget malheureusement, un marché de Noël ou quelque chose au mois de décembre déjà cette année. Le postulat n'est peut-être pas contraignant, mais est-ce utile de faire un rapport, de convoquer une commission pour parler de salades alors que c'est vraiment sur le haut de la pile. Encore une fois elle nous invite à refuser ce postulat.

M. Stéphane Masson dit qu'on se rend compte, en entendant les différents intervenants, que le traitement du postulat peut quelque peu poser problème et c'est donc à bon escient qu'on va procéder à un toilettage de notre règlement. Cela étant, si vous vous penchez sur l'article 74 de notre règlement, on nous dit finalement que l'auteur du postulat ou de la proposition, peut retirer celle-ci jusqu'à ce que l'Assemblée se prononce sur sa prise en considération. Il pense que c'est ce que Mme la Municipale Gilli-Studer invite M. Koller à faire. Si M. Koller maintient son postulat, l'Assemblée est face à un choix, soit renvoyer cette proposition à l'examen d'une commission qui va étudier son éventuelle prise en considération. Si 1/5ème des membres le soutient, M. Koller fera partie de cette commission, donc il pourra soutenir cette prise en considération, ou alors on va voter sa prise en considération. Cela révèle que notre règlement tel qu'il est aujourd'hui est assez compliqué, du moins à ses yeux, en ce qui concerne le traitement de la proposition.

M. Michele Mossi aimerait qu'on ne diabolise pas les outils démocratiques qui sont offerts à toutes Conseillères et à tous Conseillers communaux de notre Ville. Il pense que notre Municipalité n'est pas submergée par des postulats, des motions, des interpellations et tout le reste des vœux de notre Conseil communal. Il lui semble que pour un postulat, qu'on soutienne ou pas son contenu, peut tout-à-fait être traité par la Municipalité si le Conseil communal le souhaite et que la Municipalité dans l'analyse qu'elle prévoit déjà de faire. Pratiquement, d'après ce qu'il a compris, tout est déjà mis en œuvre pour traiter et répondre à ce postulat, et donc il n'a pas l'impression que c'est du travail supplémentaire et de l'acharnement de la part des Conseillers. Personnellement il ne va pas nous dire s'il faut soutenir ou pas ce postulat mais il n'aimerait pas que la Municipalité freine l'ardeur de très peu de Conseillers communaux à déposer l'un ou l'autre sujet.

M. Aitor Ibarrola aimerait souligner ce que vient de dire M. Mossi. Postulats, motions etc, sont des outils de notre règlement, ils sont démocratiques et il ne faut pas les diaboliser. Il encourage M. Koller à transformer son postulat en vœu, il a bien écouté notre Municipale Gilli-Studer qui nous a promis que de dossier sera au-dessus de la pile et ce serait bien qu'en cours d'analyse nous ayons des retours réguliers, et libre à M. Koller de revenir avec son postulat s'il sent que ça traîne ou s'il pense que ça ne va pas vraiment dans la bonne direction. Aujourd'hui, il se sent rassuré par ce qu'il a entendu et le vœu irait dans la bonne direction et ça éviterait à quelques chefs de services de rédiger un rapport de plus.

M. Charles Koller nous informe qu'il va simplifier les choses et qu'il **transforme son postulat en vœu**. Il se réjouit de voir l'avancement de ce projet.

POINT 9 – Communications municipales.

M. le Président propose d'ouvrir la discussion point par point.

Point 1. **M. Aitor Ibarrola** a bien lu les réponses de la Municipalité concernant l'interpellation de M. Alfred Thomas. Il peut témoigner que hier soir, lors du conseil d'établissement dont il fait partie, le problème a été abordé. Le Conseil d'établissement s'est emparé du problème des trotinettes et du parcage de celles-ci. Le Conseil d'établissement interpelle notre Municipalité, et notre Municipale qui préside ce Conseil d'établissement demandera à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que les trotinettes puissent être parkées avec un système qui soit adéquat dans le parking existant. La mesure de suspension qui était demandée dans la résolution votée par ce Conseil était effectivement une injonction, et elle n'avait pas lieu d'être dans une résolution. On prend note qu'elle n'a pas été exécutée, donc cette suspension n'a pas été levée, par contre il aimerait insister sur le caractère « urgent » de réaliser cette mesure en mettant des dispositifs adéquats.

Mme Pascale Manzini, Municipale rappelle que le Conseil d'établissement a eu lieu hier soir et que le courrier du Conseil d'établissement à la Municipalité a été signé tout à l'heure. A 21h40 départ de M. Nicolas Morel, l'effectif passe à 61 Conseillers présents.

M. le Président poursuit avec le point 2, la discussion n'est pas demandée.

Au point 3, **M. Didier Lannaz, Municipal** nous dit qu'il est noté dans ce point que le prochain marché du SDOL se tiendra à la salle du Polydôme de l'EPFL. Il a dans sa convocation l'Amphipôle.

M. Gérald Lagrive confirme que le marché du SDOL se tiendra à **l'Amphipôle de l'Université**.

M. Didier Lannaz, Municipal nous indique le programme du vendredi soir.

18h30 accueil et introduction par Mme Marianne Huguenin, ensuite c'est Mme Ariane Widmer qui prendra la parole pour quelques projets emblématiques dans l'ouest lausannois et les principes suivis dans le SDOL pour obtenir la meilleure qualité de réalisation. Ensuite ce sera M. Gmür qui est chef du service du développement territorial qui va nous parler de la politique cantonale de développement territorial traduite dans le plan directeur et dans les projets d'agglomération Lausanne-Morges. Ensuite, ce sera M. Jean-Baptiste Leimgruber, chef de l'unité du développement économique du service de la promotion économique et du commerce de l'Etat de Vaud qui nous parlera des enjeux du développement économique dans l'ouest lausannois. M. Jacques Menthonnex, chef de la section perspective démographique de statistiques Vaud, nous parlera de l'évolution de la population des Communes et comparaison avec d'autres régions. M. Philippe Wanner, démographe, professeur à l'Unil, institut d'études démographiques et du parcours de vie, croissance démographique et capacité du territoire, les modalités du développement et la qualité de vie. M. Alain Gilliéron, Syndic de Prilly prendra la parole sur le thème « point de vue communal face à la croissance démographique ». A 19h10 modération, animation par M. Joël Christin, questions et débats et à 20h15 verrée offerte par les communes de Prilly et Crissier. Le samedi c'est ouvert à tous.

M. le Président poursuit avec le point 4, le point 5, le point 6, le point 7. Pour tous ces points la discussion n'est pas demandée.

M. le Président nous informe que M. le Municipal Christian Maeder, demande de rajouter un point 8 qui concerne l'inauguration de l'Ecopoint du Bochet à laquelle les Conseillers communaux sont invités et qui aura lieu, sur place, le samedi 17 novembre 2012 à 11h.

La parole n'est plus demandée sur les Communications municipales, la discussion est close.

POINT 10 – DIVERS.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud n'étant pas présent lors du Conseil de septembre et il a lu la réponse au vœu qu'il avait formulé au sujet des différentes rues de la Commune. Il s'étonne de la réponse, car il trouve que la Municipalité a un peu déformé sa demande. Il demandait de mettre en place une Commission ad hoc ou un petit groupe d'étude. Il avait donné 2 exemples et la Municipalité s'est basée sur ces 2 exemples pour dire non, ce n'est pas nécessaire. Il y a encore d'autres endroits dans la Commune qui mériteraient d'être discutés et cela aurait pu se faire dans une Commission qui aurait été amenée à modifier certains chemins comme par exemple la route du Bois 6 qui n'existe pas. Il pense donc que la réponse de la Municipalité n'est pas satisfaisante et il engage à nouveau la Municipalité à mettre en place un petit groupe de réflexions sur certaines rues de la Commune.

M. François Chapuis nous dit qu'il est heureux. Sur le journal 24H du 3 novembre 2012, la Société Nestlé va installer un centre de recherches sur notre commune qui occupera environ 100 personnes et dans les 5 ans à venir 200 personnes. Alors, bravo à cette Société.

M. Mehdi Lager aimerait poser une question à la Municipalité concernant les plastiques qui ont été déposés sur la rue du Bochet, est-ce une volonté qu'ils entravent la rue de pareille façon ou est-ce que, lorsque ce sera la solution définitive, ils seront un peu plus contre le trottoir afin que la circulation se fasse un peu mieux.

M. Christian Maeder, Municipal répond que les plastiques sont des rétrécisseurs mobiles provisoires qui ont été mis sur le chemin du Bochet pendant 2-3 semaines. Ils ont été mis pour ralentir la vitesse moyenne du trafic. Les premières mesures ont montré une très forte diminution de la vitesse moyenne. Cette mesure provisoire a été mise en place pour tester ce qui allait se passer si on rétrécissait cette chaussée. L'objectif en Municipalité est de requalifier ce chemin du Bochet dans un avenir proche, on peut dire dans les 2 ans. La Municipalité a été interpellée par une pétition des habitants qui habitent soit au Bochet même, soit dans les bâtiments de Champ-Colomb et cela les a encouragés à aller de l'avant et de prendre des mesures de réaménagement. Aujourd'hui, il n'y a plus rien, mais ils vont mettre une solution provisoire qui va durer le temps nécessaire à l'étude d'un réaménagement conséquent qui fera l'objet d'un préavis qui sera déposé au Conseil communal. En attendant, il y aura à nouveau quelques zones d'obstacles, mais ce sera moins violent que ce qui avait été mis en place récemment. L'objectif c'est de requalifier cette rue dans un avenir de 2 ans et, en attendant, ils vont certainement mettre en place une zone de parage alterné avec des obstacles.

M. Alain Blanchoud remercie M. Lager d'avoir posé cette question. Connaissant quelqu'un qui habite au chemin du Bochet, la pétition concernait les camions qui venaient de chez Implénia lors des grands travaux qui se font sur les autoroutes et toute la nuit les camions passent à des vitesses de 40-50 et 60kmh. avec leur chargement de gravier et le bitume qui vient de chez Implénia. Il n'a jamais entendu parler la Municipalité qui devait nous donner un rapport ou nous expliquer ce qu'ils avaient fait avec l'usine Implénia au sujet de ses odeurs et de son déménagement envisagé. Aujourd'hui, on voit que cela a occasionné des frais à la Commune. Il aimerait entendre le rapport qu'il y a avec l'arrivée de cette entreprise qui, deux fois l'an, vient avec des camions qui circulent toute la nuit pour remettre des routes en état sur les autoroutes de la région.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'en ce qui concerne l'entreprise Implénia, la procédure suit son cours. Implénia avait l'obligation d'assainir et elle n'a pas respecté les délais qui étaient requis par le service de l'environnement. C'est un problème maintenant qui nous dépasse, bien que nous soyons uns des acteurs de cette procédure. Ils ont fait recours contre la décision du service de l'environnement et actuellement le tribunal administratif a siégé, il y a déjà eu une visite locale sur place. Pour l'instant, ils ont un effet suspensif qui leur permet de continuer de faire la production de ces bitumes effectivement très ennuyeux quand c'est l'été et que ça fait du bruit la nuit, mais aussi très ennuyeux tous les matins en automne et au printemps lorsque ça empeste toute la plaine du Croset. La Municipalité est consciente du problème depuis plus de 30 ans, la Commune d'Ecublens subit ces nuisances depuis qu'Implénia fabrique des produits recyclés et du goudron. Il espère que nous voyions

rapidement le bout du tunnel, mais c'est quelque chose que la Municipalité ne maîtrise pas. Le tribunal doit maintenant rendre son verdict et c'est vrai que ça traîne à nouveau et la Municipalité va interpellier le tribunal par son avocat pour demander que ce soit un peu plus rapide. Il ne faut pas se focaliser sur une seule entreprise, car dans la zone là-bas il y a d'autres entreprises, dont une entreprise qui fait du tri de chantier et qui eux ont un trafic bien moins important, et ils exercent une activité qui n'est pas nuisible, pas polluante et qui ne se fait pas la nuit. C'est vrai qu'Implénia nous pose un problème. Ils auraient souhaité pouvoir transformer leur usine et en mettre une nouvelle plus belle, bien plus grande et bien plus grosse, et la Municipalité n'est pas d'accord de leur accorder des dérogations par exemple pour les hauteurs. Pour l'instant il y a un blocage, c'est un peu l'épreuve de force. Il nous dit que le Conseil sera informé régulièrement.

Mme Catherine Gauchoux nous dit que le Conseil d'établissement s'est réuni hier soir. Les membres souhaiteraient connaître les motivations de la Commune au sujet du choix de cet emplacement et ils se demandent si c'est vraiment judicieux.

M. Christian Maeder, Municipal nous dit qu'il nous l'a laissé entendre dans le préavis sur les déchets. La Municipalité a pris la décision de planter une zone de tri, type Ecopoint, sur l'extrémité vers la pointe du parking des visiteurs du collège du Pontet, là où actuellement il n'y a pas de zone de parc. Ces conteneurs permettront à la population proche des maisons avoisinantes et du quartier de venir à pied. On ne pourra pas empêcher l'un ou l'autre des citoyens d'Ecublens de venir avec une voiture. La Municipalité a bien pesé le pour et le contre, et l'emplacement lui semble très judicieux puisqu'elle a décidé de le mettre là. Une mise à l'enquête a eu lieu en septembre et a abouti le 23 septembre avec aucune remarque et aucune observation et aucune opposition de la part de la population. L'emplacement semble vraiment idéal, on s'éloigne du parking du centre commercial et on évite ainsi le tourisme des déchets des autres communes et nous sommes proches d'un grand bassin de population. A priori les gens vont venir en dehors des heures d'école. Il pense qu'il n'y aura pas de souci, car la plupart des gens ne viendront pas pendant les heures de classe et il pense qu'il y a plus de soucis et de dangers avec les voitures lorsque les parents déposent les enfants ou viennent les chercher.

M. Aitor Ibarrola nous promet qu'il s'agit de sa dernière intervention ce soir. Objectivement il ne pense pas, selon la réponse de M. Maeder, qu'un parking d'école soit un endroit adéquat pour placer un Ecopoint. Son intervention ne concerne pas ce sujet.

Le 25 octobre il y a eu un accident de plus sur l'avenue du Tir.Fédéral au carrefour Dent d'Oche-Tir fédéral. L'accident impliquait un véhicule et un Scooter, il en a été le témoin, il a vu la dame du Scooter qui était en état de choc. A plusieurs reprises il est intervenu au Conseil, et il n'est pas le seul, pour signaler la dangerosité des différents carrefours dont celui dont il vient de faire mention et aussi celui un peu plus loin qui rentre dans l'EPFL. Les réponses sont classiques lorsque l'on parle de ça, c'est le Canton qui s'occupe de ce côté-là, on va requalifier, on doit étudier etc. et, en attendant, il y a des accidents, il y avait une dame en état de choc cette fois, mais que pourrait-il se passer une autre fois ? Il ne veut pas dramatiser, mais ça fait un moment qu'on en parle, ça fait un moment qu'on a des accidents et il aimerait qu'avant la requalification on puisse mettre des mesures provisoires pour un peu sécuriser ces 2 carrefours.

La preuve n'est plus à faire que c'est dangereux, et il en veut pour preuve que c'est possible. Sur la RC 1, donc la route du Lac, des giratoires provisoires ont été installés justement pour sécuriser durant la durée des chantiers qui sont faits sur cette avenue. Il encourage la Municipalité, et il le fait sous forme de vœu, d'étudier une mesure provisoire en attendant des mesures définitives.

M. le Président poursuit la discussion sur les divers, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous remercie pour notre participation durant ce Conseil et surtout pour nous avoir permis de terminer à une heure raisonnable. En nous souhaitant une bonne fin de soirée.

M. le Président clôt la séance, il est 22h00.

Ecublens, le 28 novembre 2012

Le Président

Le Secrétaire

Germain Schaffner

Michel Häusermann

Annexes : mentionnées